



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 51 - AVRIL 2014**

# SOMMAIRE

## Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2014062-0020 - Arrêté portant délégation de signature à : Séverine BILLOUE, Christophe CLAUSTRES, Hervé DARNIS, Cathy GUERER, Sophie GUILLON, Arnaud LE MEUR, Arnaud PERRONNET, Frédéric VIVIEN, Christine DUCLOUX- DEGIOANNI, Daniel FROIN, Aude LOTH, Audrey MARSAT, Jean Baptiste MAZAUD, Matthieu SCHILTZ	1
Arrêté N °2014080-0006 - Arrêté portant délégation de signature à : LONG Jean Marc, THAN Van- Thang, MALVERT Stéphane, BRUGERE Isabelle, CHOLIN Jean François, ARMENGAUD Alain, CHOLLET Claire, DELAPORTE Ariane, CHANTEMARGUE Agnès, CHANE- LAP Isabelle, LEBLANC Aubry, DELAREUX Rosemonde, TRAVAILLEUR Peggy, LETSCHER Cyril, PHILIPPE Sully, LE GUENNIC Solène, LEMARIE Ghyslaine, GUNOT Astrid, CERNIGLIA Guillaume, LEVADOUX Véronique, MIRVAL Yoan, HERNAULT Cédric, SURCOUF Agathe	4
Arrêté N °2014091-0001 - Arrêté portant délégation de signature à : Georges BRUNAUD	9
Autre N °2014063-0008 - Portant délégation de signature à : Charles CANNEVAL, Julien KARCHER, Arnauld CHAMPAGNE, Joëlle BODIER, Gilles GASCHET	12





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2014062-0020**

**signé par  
Autres signataires**

**le 03 Mars 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à :  
Séverine BILLOUE, Christophe  
CLAUSTRES, Hervé DARNIS, Cathy  
GUERER, Sophie GUILLON, Arnaud LE  
MEUR, Arnaud PERRONNET, Frédéric  
VIVIEN, Christine DUCLOUX-  
DEGIOANNI, Daniel FROIN, Aude LOTH,  
Audrey MARSAT, Jean Baptiste MAZAUD,  
Matthieu SCHILTZ



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
Pôle de contrôle et d'expertise des professionnels Chaillot – Porte Dauphine  
146 avenue de Malakoff  
75775 PARIS cedex 16

#### Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise du Pôle de contrôle et d'expertise des professionnels  
Chaillot – Porte Dauphine du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

#### Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Séverine BILLOUE	Inspectrice	15.000 euros	15.000 euros
Christophe CLAUSTRÉS	Inspecteur	15.000 euros	15.000 euros
Hervé DARNIS	Inspecteur	15.000 euros	15.000 euros
Cathy GUERER	Inspectrice	15.000 euros	15.000 euros
Sophie GUILLON	Inspectrice	15.000 euros	15.000 euros
Arnaud LE MEUR	Inspecteur	15.000 euros	15.000 euros
Arnaud PERRONNET	Inspecteur	15.000 euros	15.000 euros
Frédéric VIVIEN	Inspecteur	15.000 euros	15.000 euros

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Christine DUCLOUX-DEGIOANNI	Contrôleuse	10.000 euros	10.000 euros
Daniel FROIN	Contrôleur	10.000 euros	10.000 euros
Aude LOTH	Contrôleuse	10.000 euros	10.000 euros
Audrey MARSAT	Contrôleuse	10.000 euros	10.000 euros
Jean-Baptiste MAZAUD	Contrôleur	10.000 euros	10.000 euros
Matthieu SCHILTZ	Contrôleur	10.000 euros	10.000 euros

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 3 mars 2014

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Laure RAY

Signature



Laure RAY  
Inspectrice Divisionnaire  
des Finances Publiques



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014080-0006**

**signé par  
Autres signataires**

**le 21 Mars 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à :  
LONG Jean Marc, THAN Van- Thang,  
MALVERT Stéphane, BRUGERE Isabelle,  
CHOLIN Jean François, ARMENGAUD  
Alain, CHOLLET Claire, DELAPORTE  
Ariane, CHANTEMARGUE Agnès, CHANE-  
LAP Isabelle, LEBLANC Aubry,  
DELAREUX Rosemonde, TRAVAILLEUR  
Peggy, LETSCHER Cyril, PHILIPPE Sully,  
LE GUENNIC Solène, LEMARIE Ghyslaine,  
GUNOT Astrid, CERNIGLIA Guillaume,  
LEVADOUX Véronique, MIRVAL Yoan,  
HERNAULT Cédric, SURCOUF Agathe



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
SIP Paris XVI La Muette  
12, rue George SAND  
75796 Paris CEDEX 16

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable public, responsable du service des impôts des particuliers de Paris XVIème La Muette

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

- Délégation de signature est donnée à M.LONG Jean-Marc, Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris XVIème LA MUETTE, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable public soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES



- Délégation de signature est donnée à M.THAN Van-Thang et à M. MALVERT Stéphane, Inspecteurs des Finances publiques, à l'effet de signer en cas d'absence du comptable public et de son adjoint, Inspecteur divisionnaire:

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable public soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après:

THAN Van-Thang	MALVERT Stéphane	
----------------	------------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BRUGERE Isabelle	ARMENGAUD Alain	DELAPORTE Ariane
CHOLIN Jean-François	CHOLLET Claire	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

CHANTEMARGUE Agnès	DELAREUX Rosemonde	
CHANE-LAP Isabelle	TRAVAILLEUR Peggy	
LEBLANC Aubry	LETSCHER Cyril	PHILIPPE Sully

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable public soussigné:

1°) les décisions gracieuses en matière de recouvrement relatives aux pénalités, aux frais de poursuites portant remises, modération ou rejet, dans les limites précisées ci-dessous

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer

3°) les actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances

Nom et prénom	Grade	Limite des décisions gracieuses
THAN Van-Thang	inspecteur	15 000 €
MALVERT Stéphane	inspecteur	15 000 €
LE GUENNIC Solène	Contrôleur	10 000€
LEMARIE Ghyslaine	Contrôleur	10 000€
GUNOT Astrid	Contrôleur	1 000€
CERNIGLIA Guillaume	Contrôleur	500€
LEVADOUX Véronique	Contrôleur	500€
MIRVAL Yoan	Contrôleur	500€
HERNAULT Cédric	Agent Administratif	500€
SURCOUF Agathe	Agent Administratif	500€

#### Article 4

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leur mission d'accueil du public:

- les décisions gracieuses en matière de recouvrement, relatives aux pénalités, aux frais de poursuites portant remises, modération ou rejet, dans la limite de 200 euros

aux agents désignés ci-après:

Nom et prénom des agents	Grade
CERNIGLIA Guillaume	Contrôleur
GUNOT Astrid	Contrôleur
LEVADOUX Véronique	Contrôleur
MIRVAL Yoan	Contrôleur
HERNAULT Cédric	Agent administratif
SURCOUF Agathe	Agent administratif

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre, dans le cadre de l'accueil conjoint, des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de PARIS 16<sup>ème</sup> Auteuil et SIP de PARIS 16<sup>ème</sup> La Muette.

**Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 21 mars 2014

Le comptable public, responsable du service des  
impôts des particuliers de Paris XVI La Muette,



Danièle COGUIC  
Administrateur des Finances publiques adjoint



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014091-0001**

**signé par**  
**Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

**le 01 Avril 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à :  
Georges BRUNAUD



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2014

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE

### AVENANT n°4-2014

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret N° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

**ARRETE**



PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

M. Georges BRUNAUD, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, responsable de la Division Animation du Réseau, Modernisation et Fiscalité Directe Locale, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et celles relevant d'une autre division du pôle SPL en cas d'empêchement du responsable de division concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du pôle SPL.

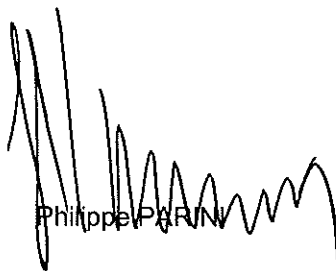
Les délégations précédemment consenties à :

- M<sup>me</sup> Marie-Catherine PUCCINELLI, Administratrice des Finances Publiques Adjointe, responsable de la Division Animation du Réseau, Modernisation et Fiscalité Directe Locale,
- M. Pierre PACHARM, Inspecteur Divisionnaire, responsable par intérim du service Comptabilité Visa du Domaine RECETTES,

sont supprimées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France  
et du département de Paris,



Philippe PARRIN





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

**Autre n °2014063-0008**

**signé par  
Autres signataires**

**le 04 Mars 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Portant délégation de signature à: Charles  
CANNEVAL, Julien KARCHER, Arnauld  
CHAMPAGNE, Joëlle BODIER, Gilles  
GASCHET



## Direction Générale des Finances Publiques

Centre des Finances Publiques de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> Division  
6 avenue Joseph Bédier  
75013 Paris

# Procuration sous seing privé

Je soussigné, Christian TUAL, Inspecteur Divisionnaire hors classe, Trésorier de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> Division,

Déclare constituer pour mandataire spécial et général

Monsieur **Gilles GASCHET**, Contrôleur principal des Finances Publiques

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour moi et en mon nom, la trésorerie de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> Division,

d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, d'effectuer les déclarations de créances, d'agir en justice.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la trésorerie de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> division entendant ainsi transmettre à M. Gilles GASCHET, Contrôleur Principal des Finances Publiques, tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Paris, le quatre mars deux mille quatorze

Signature du mandataire



**Gilles GASCHET**

Signature du mandant (1)



**Christian TUAL**

(1) Signature précédée des mots «bon pour pouvoir»



Cab. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Autre N° 2014063-0008 - 01/04/2014



## Direction Générale des Finances Publiques

Centre des Finances Publiques de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> Division  
6 avenue Joseph Bédier  
75013 Paris

# Procuration sous seing privé

Je soussigné, Christian TUAL, Inspecteur Divisionnaire hors classe, Trésorier de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> Division,

Déclare constituer pour mandataire spécial et général

**Madame Joëlle BODIER, Contrôleuse principale des Finances Publiques**

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour moi et en mon nom, la trésorerie de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> Division,

d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, d'effectuer les déclarations de créances, d'agir en justice.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la trésorerie de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> division entendant ainsi transmettre à Mme Joëlle BODIER, Contrôleuse Principale des Finances Publiques, tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Paris, le quatre mars deux mille quatorze

Signature du mandataire



Joëlle BODIER

Signature du mandant (1)



Christian TUAL

(1) Signature précédée des mots «bon pour pouvoi»



## Direction Générale des Finances Publiques

Centre des Finances Publiques de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> Division  
6 avenue Joseph Bédier  
75013 Paris

# Procuration sous seing privé

Je soussigné, Christian TUAL, Inspecteur Divisionnaire hors classe, Trésorier de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> Division,

Déclare constituer pour mandataire spécial et général

**Monsieur Arnauld CHAMPAGNE, Inspecteur des Finances Publiques**

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour moi et en mon nom, la trésorerie de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> Division,

d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, d'effectuer les déclarations de créances, d'agir en justice.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la trésorerie de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> division entendant ainsi transmettre à M. Arnauld CHAMPAGNE, Inspecteur des Finances Publiques, tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Paris, le quatre mars deux mille quatorze


Signature du mandataire



**Arnauld CHAMPAGNE**



Signature du mandant (1)



**Christian TUAL**

(1) Signature précédée des mots »bon pour pouvoir«



## Direction Générale des Finances Publiques

Centre des Finances Publiques de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> Division  
6 avenue Joseph Bédier  
75013 Paris

# Procuration sous seing privé

Je soussigné, Christian TUAL, Inspecteur Divisionnaire hors classe, Trésorier de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> Division,

Déclare constituer pour mandataire spécial et général

Monsieur **Julien KARCHER**, Inspecteur des Finances Publiques

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour moi et en mon nom, la trésorerie de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> Division,

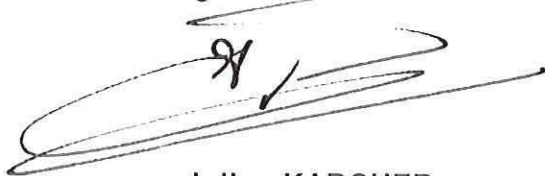
d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, d'effectuer les déclarations de créances, d'agir en justice.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la trésorerie de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> division entendant ainsi transmettre à M. Julien KARCHER, Inspecteur des Finances Publiques, tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Paris, le quatre mars deux mille quatorze

Signature du mandataire



**Julien KARCHER**

Signature du mandant (1)

*bon pour pouvoir*  


**Christian TUAL**

(1) Signature précédée des mots «bon pour pouvoir»



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

## Direction Générale des Finances Publiques

Centre des Finances Publiques de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> Division  
6 avenue Joseph Bédier  
75013 Paris

# Procuration sous seing privé

Je soussigné, Christian TUAL, Inspecteur Divisionnaire hors classe, Trésorier de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> Division,

Déclare constituer pour mandataire spécial et général  
Monsieur **Charles CANNEVAL**, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour moi et en mon nom, la trésorerie de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> Division,

d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, d'effectuer les déclarations de créances, d'agir en justice.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la trésorerie de Paris Amendes 1<sup>ère</sup> division entendant ainsi transmettre à M. Charles CANNEVAL, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Paris, le quatre mars deux mille quatorze

Signature du mandataire

  
Charles CANNEVAL

Signature du mandant (1)

*Bon pour pouvoir*  
  
Christian TUAL

(1) Signature précédée des mots « bon pour pouvoir »

